



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 10/07/2020

### L'utilisation du téléphone au volant : un fléau sur nos routes

Depuis la fin du confinement, la mortalité sur les routes de la Drôme repart à la hausse, et ce notamment à cause de l'utilisation du téléphone au volant.

Le décret du 22 mai 2020 prévoit la rétention du permis de conduire pour les conducteurs tenant un téléphone en main et commettant en même temps une autre infraction au Code de la route en matière de règles de conduite des véhicules, de vitesse, de croisement, de dépassement, d'intersection et de priorités de passage. Constatée par les forces de l'ordre, cette rétention pourra être suivie d'une suspension du permis de conduire pour une durée maximale de six mois.

Désormais, en cas de réitération d'infractions similaires, la suspension du permis de conduire pourra être étendue à 1 an au regard des dispositions prévues dans le cadre de la Loi d'orientation des mobilités (LOM).

Pour rappel, en l'absence d'une autre infraction au Code de la route, tenir un téléphone à la main en conduisant vous expose à un retrait de 3 points sur votre permis de conduire et à une contravention de 4e classe, soit une amende forfaitaire de 135 €.

Le préfet de la Drôme appelle chaque usager à la prudence et au civisme afin que la route garantisse le « vivre, ensemble » !

En cette veille de week-end prolongé et de départ en vacances, préparez votre itinéraire, vérifiez l'état de votre véhicule et soyez prudents sur les routes.

**Cabinet du Préfet  
Service Départemental de la  
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)



@Prefet26



Préfet de la Drôme